



Madame Alda Greoli

Vice-présidente
Ministre de la Culture et de l'Enfance
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 9 novembre 2018

Madame la Vice-Présidente du Gouvernement,
Madame la Ministre de la Culture,
Chère Alda Greoli,

Nous revenons vers vous en cette période sensible où les contrats programmes sont en phase de signature pour la plupart des opérateurs des arts vivants. Pour certains d'entre-eux, ces CP étant déjà signés.

Le 28 mai dernier, vous répondiez favorablement à notre inquiétude portant sur l'emploi artistique. Inquiétude que nous avons déployée en argumentaire et en chiffres lors d'un rendez-vous préalable que vous aviez bien voulu nous accorder. Dans votre courrier du 28 mai, vous évoquiez quatre propositions concrètes, à savoir :

- 1- Le critère de plus-value du subventionnement structurel sur **l'emploi artistique** sera mis en avant dans les contrats programmes ;
- 2- Les obligations quantitatives minimales d'emploi artistique pourront être complétées par **des objectifs de progression** sur la durée du CP, selon des modalités à définir ;
- 3- **Les données chiffrées d'emploi artistique** seront analysées et publiées par l'Administration, selon des modalités à définir ;
- 4- **Des réunions de travail** seront organisées afin d'alimenter la réflexion en matière d'évolution des conditions socio-économiques des travailleurs des arts.

Les échos qui nous reviennent à l'heure où nous vous écrivons ces lignes ne nous rassurent pas sur la portée significative d'un changement dans les faits. Changement pourtant impatiemment attendu par les membres de nos associations respectives.

En effet, en ce qui concerne les objectifs de progression d'emploi artistique, quelles sont les modalités concrètes que vous avez définies pour pallier à certains cas de figure ciblés où les taux d'emploi artistique sont toujours actuellement bien trop bas ? Pour rappel, nous avons pointé des opérateurs fortement dotés en subventions mais justifiant d'un taux emploi artistique bien trop faible en fonction F1 évalué à 7%, 11% et 14% pour des subventions 2018 respectives de 3.350.000 €, 7.000.000 € et 2.000.000 €. La MSA globale de certains n'étant donc pas des plus révélatrices non plus pour s'autoriser à « remettre l'artiste au centre » !

Par ailleurs, il nous revient que les opérateurs sont *encouragés* à une progression, sur la durée de leurs contrats programmes. Les formulaires de l'Administration signalent que l'opérateur « doit s'engager à .. » mais cet engagement ne semble être in fine qu'une « balise » à atteindre afin d'évaluer l'opérateur à mi-parcours (juin 2020). Quels mécanismes concrets envisagez-vous pour répondre à la progression d'emploi artistique ? Et aussi pour répondre aux opérateurs ne satisfaisant pas à cette progression ?

Enfin, au chapitre 6 : publicité des travaux , Article 15, § 1er, page 19 de l'avant projet de décret sur la Nouvelle Gouvernance culturelle, actuellement toujours en cours de concertation, il n'est aucunement fait mention du point 3 que vous aviez évoqué, à savoir que « les données chiffrées d'emploi artistique seront analysées et publiées par l'Administration ». Pourquoi ?

Il serait judicieux d'envisager cette transparence, telle que prévue dans le texte d'avant projet de décret, avec une lisibilité sur trois colonnes au moins: Opérateur / décision de la Commission d'avis (prioritaire, positif, réservé, négatif) / budget proposé par la Commission d'avis / Budget décidé par la Ministre. Et avec un intitulé faisant quelque part référence à votre proposition d'analyse et de publication des données chiffrées d'emploi artistique ?

Nous vous demandons, madame la ministre, de bien vouloir nous éclairer très concrètement d'une part sur les modalités que vous avez définies pour la progression attendue en matière d'emploi artistique, et d'autre part sur les modalités définies en ce qui concerne les données chiffrées d'emploi artistique, censées être analysées et publiées par l'Administration.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pierre Dherte, Président

Pour l'Union des Artistes du Spectacle

Frédéric Young, délégué général

Pour la SACD

Contact:

SACD: Josette Nisot, jnisot@sacd.be - 02 551 03 20

UAS: Pierre Dherte, pierre@dherte.com - 0475 55 40 61